Envoyé en préfecture le 19/07/2024
Reçu en préfecture le 19/07/2024
Publié le
ID : 081-268101060-20240716-20_2024-DE

Graulhet
Centre Communal
d'Action Sociale

EXTRAIT
Registre des délibérations
Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

SEANCE DU 16 JUILLET 2024

Délibération n°20 /2024

OBJET :

CCAS - DÉCISION MODIFICATIVE N°01/2024
FONCTIONNEMENT EXERCICE 2024

Date de convocation : 09/07/2024	Nombre de membres en exercice : **17**
Présents : 9 Votants : 9	Date envoi Préfecture : 18/07/2024

L'an 2024, le Mardi 16 Juillet 2024, à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué, s'est réuni **en session ordinaire,** à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Présidence de Monsieur Blaise AZNAR, Président du C.C.A.S.**

Étaient présents : 9
M. Blaise AZNAR, Mme Michelle LAVIT, Mme SOLOFRIZZO Marie-Paule, Mme Chantal LAFAGE, M. Olivier Bernard HABERMEYER, M. Nicolas POSER, Mme Coralie DELON, Mme Hélène CORNU, Mme Djamila SOARES PINTO.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : Néant

Absents sans pouvoir : 8
Mme Mireille BOUTIN, M. Kamel BATAOUI Kamel, Mme Emilia DOS SANTOS FERRAO, Mme Evelyne LEFEBVRE, Mme Jacqueline PECH, Mme Katia BALSTER-HALFORD, Mme Annie FABRIES, Mme Danièle DESERT.

Envoyé en préfecture le 19/07/2024
Reçu en préfecture le 19/07/2024
Publié le
ID : 081-268101060-20240716-20_2024-DE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le vote du Budget adopté le 15 Avril 2024,

CONSIDERANT que des ajustements sont nécessaires afin de compléter les inscriptions budgétaires initiales,

OUÎ l'exposé du Président ou son représentant et après en avoir délibéré,

DECIDE

- DE PROCEDER aux modifications en section fonctionnement :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2024

FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	**NATURE**	**DÉSIGNATION**	**DEPENSES**	**RECETTES**
042	6811	Dotations aux amortissements	- 076 €	
75	75888	Autres (PAS…)		- 0.76 €
	TOTAL		**0**	

- DE DONNER pouvoir au Président ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération et engager le C.C.A.S.

Pour extrait conforme,

Le Président du CCAS, Blaise AZNAR.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »